

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 16 Juin 2021 à 18h00** Salle Joliot Curie I – rue de Czeladz à Auby que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

**Nombre total de délégués : 45**

**Présents : (titulaires et suppléants) 30**

**Absents : 11**

**Procuration : 4**

**Etaient présents (délégués titulaires) : 28**

**Pour la CCCO :** François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Marc DELECLUSE - Lionel FONTAINE - Eric MOREAU - Pascal PRUVOST - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Karim BACHIRI – Gilles BARBIEUX - Christophe BLERVACQUE - Christophe CHARLES - Lisiane DUBUS - Alain DUPONT - Christine ERADES - Thierry FAIDHERBE - Damien FRENOY - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Maryline LUCAS - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Philippe ROSZYK - Robert STRZELECKI - Franck VALEMBOSIS- Romain DAPVRIL

**Etaient présents (délégués suppléants) : 2**

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Brahim MAHMOUD suppléant de Christophe DUMONT - Jean-François JOOS suppléant de Jean-Claude DESMENEZ

**Etaient présents par procuration : 4**

**Pour la CCCO :** Julien QUENNESSON donne pouvoir à Maryline LUCAS - Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Lionel FONTAINE

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Yaël CZUPRYNA donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Delphine GUINEZ donne pouvoir à Romain DAPVRIL

**Etaient absents et excusés : 11**

**Pour la CCCO :** Rodrigue LEBLAN -Alain BRUNEEL - Donato MIRAGLIA

**Pour DOUAISIS AGGLO :** Jean-Christophe LECLERCQ - Alain PAKOSZ - Jean Michel SZATNY - Arnaud GLABIEN - Reine Elise CARLIER - Muriel DOUDOK - Jean-Michel LEROY - Jamila MEKKI

<b>OBJET : INFORMATION SUR LES DELEGATIONS AU PRESIDENT EN VERTU DE L'ARTICLE L5211.10</b>
--

**Monsieur le Président** indique que l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines attributions exhaustivement listées.

Dans ce cadre, lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rend compte des attributions exercées par délégation du Comité Syndical. Le Comité Syndical est informé que :

→ Dans le cadre de la **représentation du SMTD au sein des organismes extérieurs**, le Président a procédé au renouvellement de l'adhésion du SMTD au GART, à PLURELYA, à RVVN.

→ Dans le cadre des **marchés publics non formalisés**, le Comité Syndical est informé de la conclusion des marchés et des avenants repris ci-après.

**MARCHES :**

REF MARCHÉ	OBJET	MONTANT € HT	TITULAIRE
2020-15	Travaux de marquage de signalisation horizontale	Accord-cadre à bons de commande, montant maximum 220 000 € HT par an	Groupe Hélios agence SIGN PLUS
2020-16	Marché subséquent pour impression et livraison du 3ème journal du SMTD	8 514.00 € HT	NORD IMPRIM
2020-17	Marché subséquent pour la conception de documents de communication : concertation publique ligne B	3 255.00 € HT	AUDACE
2021-01	Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des abords du siège du SMTD	23 850.00 € HT	URBA FOLIA
2021-02	Marché subséquent pour la conception et réalisation du rapport d'activités 2020.	4 815.00 € HT	AUDACE
2021-03	Fourniture et pose de matériel électrique	Accord-cadre à bons de commande, montant maximum 200 000€ HT par an	SANTERNE
2021-04	Démolition d'anciennes constructions sur le site de la station total à Auberchicourt	11 750.00 € HT	POTY SARL
2021-11	Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une station GNV	34 250.00 € HT	MO-BE-LEAD

**AVENANTS :**

2019-25	Assurances automobiles et risques annexes	Avenant n°1 dont l'objet est la notification d'une nouvelle compagnie et nouveau n° de contrat. Sans incidence financière	Courtier Mandataire : Assurance PILLIOT Compagnie assurance : Great Lakes Insurance SE, contrat n°21GRE0697FLTC.
2021-01	Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des abords du siège du SMTD	Avenant n°1 dont l'objet est de rendre définitif le forfait de rémunération à 22 991.40 €HT.	URBA FOLIA

**Monsieur le Président met au vote.**

**Le Comité après avoir délibéré**

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 34

Suffrage exprimé : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**APPROUVE les décisions prises par le Président telles que reprises ci-dessus.**

**Fait et délibéré en séance**

**Le Président,**

**Claude HEGO**